

URBA 23-002

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
VILLE DE MORLAIX
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Arrêté prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une portion de voirie
rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas**

Nous, Jean-Paul VERMOT, Maire de la Ville de Morlaix ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2, et les articles R 134-3 à R 134-35 ;

Vu la délibération du conseil municipal DUT n° 23-03-01 en date du 6 avril 2023 relative à la prescription d'une enquête publique pour le déclassement d'une portion de voirie située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas, en vue de son aliénation ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant que le projet d'aliénation nécessite la réalisation d'une enquête publique ;

- ARRÊTONS -

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique en vue du déclassement d'une portion de voirie communale non cadastrée, située Jean Monnet, d'une contenance de 03a18ca, pour une durée de 16 jours à compter du 3 mai 2023 (9h00) et jusqu'au 19 mai (17h00).

Article 2 : Monsieur Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Morlaix, aux jours et heures habituels d'ouvertures de la mairie, **du 3 mai (9h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune www.villedemorlaix.fr dès publication de l'avis d'enquête publique et durant la durée de celle-ci mentionnée à l'article 1er.

Les observations ou propositions devront être adressées par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex et pourront également être envoyées par courriel à l'adresse : contact@ville.morlaix.fr

Les observations ou propositions adressées par courrier ou par courriel seront annexées au registre d'enquête publique.

Article 4 : Monsieur Jean-Luc PIROT, le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, aux jours et horaires suivants :

- le mercredi 3 mai, de 09 heures 00 à 12 heures 00.
- le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1er, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Article 6 : Un avis d'enquête sera publié en caractère apparents dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et dans les huit premiers jours suivants le début de celle-ci.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en mairie. L'avis d'enquête publique sera affiché en mairie et sur deux panneaux d'affichage, à l'entrée de la rue Jean Monnet et devant la portion de voirie concernée.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur Jean-Luc PIROT, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

À Morlaix, le 12 avril 2023

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT